

Jonquière, le 16 octobre 2003.

PROJET: "Aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec"

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (A.C.Q.) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de l'industrie de la construction. L'A.C.Q. est un véhicule privilégié pour ses membres.

Elle leur assure une participation dans le processus décisionnel des diverses instances susceptibles d'influencer l'évolution de l'industrie. Unique agent de négociation patronal pour tous les employeurs des secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'A.C.Q. représente à ce titre quelques onze mille (11,000) entreprises qui génèrent plus de soixante-cinq pour cent (65%) des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie.

Non seulement l'A.C.Q. joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services via un important réseau d'associations régionales. Ainsi, elle aide ses membres à être performants dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui et de demain.

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC

L'Association de la construction du Québec région Saguenay Lac St-Jean est un organisme régional membre affilié de l'A.C.Q. - Provinciale.

À notre actif, nous comptons cent quatre-vingt neuf (189) membres. Quatre-vingt-dix pour cent (90%) de nos membres gravitent dans les secteurs industriel commercial et institutionnel (IC/I) dont plusieurs sont membres de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ).

Le principal mandat de l'A.C.Q. est de défendre et de développer des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, ainsi que de collaborer à la promotion de la compétence et de l'honnêteté professionnelle. Elle a, également, à cœur le développement économique de sa région, avec des entrepreneurs de sa région.

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE:

L'Association de la construction du Québec représente les entrepreneurs généraux et spécialisés en construction du Saguenay Lac St-Jean, nous croyons sérieusement que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura d'immenses répercussions pour les entrepreneurs de la région et en ce sens, nous sommes favorables à ce projet.

CONSIDÉRANT QUE:

Dans le contexte où notre région subit une diminution significative dans l'économie de la construction depuis la fin des travaux de l'Alcan à Alma, provoquant la fermeture d'un nombre important d'entreprises régionales, ce projet offrira de meilleures perspectives pour tous les entrepreneurs visés.

	2000	2001	2002
Industrie	191	181	160
Génie civil et voirie (réf. Statistiques CCQ)	123	134	125

CONSIDÉRANT QUE:

Des études faites récemment, mentionnent que le nombre d'ouvriers en période de pointe sera tout près de 1160 personnes sur le chantier. Notre région est considérée comme exportatrice de main-d'œuvre lorsqu'il n'y a pas de projets majeurs dans la région. En 2002, 18% de la main-d'œuvre régionale a été exportée.

	2000	2001	2002
Région de travail	9100	4701	3686
Région de domicile (réf. Statistiques CCQ)	7453	5335	4519

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE:

Compte tenu du fort taux de chômage, d'un pourcentage de 22% de sa main-d'œuvre régionale dans le domaine de la construction

(réf. *L'industrie de la construction en 2002, p.9, CCQ*)

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC

Recommandations

Afin d'optimiser les retombées économiques régionales du chantier de la Péribonka par l'octroi du plus grand nombre de contrats de construction, de contrats de sous-traitance et de contrats d'approvisionnement aux PME, entrepreneurs et fournisseurs de la région, et afin de favoriser l'embauche maximale de main-d'œuvre locale et régionale sur le chantier de la Péribonka, et ce de façon prioritaire avant de recourir à la main-d'œuvre extérieure,

NOUS RECOMMANDONS:

1. Fractionnement des contrats

De fractionner le plus possible les contrats en lots plus petits sur lesquels les entreprises régionales qualifiées pourront plus facilement soumissionner;

2. Clause de sous-traitance

Nous vous demandons, comme indiqué dans votre rapport, d'appliquer une clause de sous-traitance régionale et de l'augmenter de 40 à 60%. De plus, il faudra clairement identifier la notion de place d'affaires principale afin de s'assurer la présence d'entreprises régionales;

3. Appel d'offres restreints à la région

Pour des contrats inférieurs à 2M\$, avoir systématiquement recours à des appels d'offres restreints à la région lorsqu'il y a possibilité d'au moins 4 soumissionnaires qualifiés dans la région;

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC

4. Comité de suivi

Comme dans les travaux de semblable envergure, nous recommandons qu'un comité de suivi régional des retombées économiques soit fondé et que l'Association de la construction du Québec – région Saguenay Lac St-Jean, soit présente sur celui-ci;

Nous ne croyons pas qu'avec la venue d'un quatrième barrage sur cette rivière, dont trois appartiennent à l'Alcan, qu'il y ait des contraintes supplémentaires qui pourraient s'ajouter à ce projet.

La création d'emploi et le développement économique sont des enjeux déterminants pour la population de notre région. Nous osons croire qu'il en est de même pour vous.

Espérant trouver une audience favorable à nos demandes,

Gilbert Grimard, président.